



ont le plaisir de vous inviter aux

CHAMPIONNATS DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE - EPEE

M20 DAME

SENIOR HOMME – DAME

VETERAN HOMME - DAME

INDIVIDUEL et PAR EQUIPE

qui auront lieu

Samedi 2 et Dimanche 3 avril 2022

Complexe Sportif de Dijon Métropole – Salle Michel GALLOT

24 rue François Mitterrand

21850 SAINT APOLLINAIRE

Courriel : escrime.dijon@asptt.com

Téléphone : 0674988391 – le jour J : 0607713700

Droits d'engagement : Compétition individuelle : 10 € par tireur, 25 € par équipe - Payable sur place

Inscriptions : Les inscriptions des tireurs et des équipes doivent être réalisées obligatoirement en ligne sur le site de la FFE.

Date de clôture des engagements : JEUDI 31 mars 2022 – 19h

Réglementation : Conforme au règlement fédéral

Formule : Conforme au règlement sportif régional 2022

Horaires : **Samedi 2 avril 2022**

Catégorie	Appel	Scratch	Début
M20 - Dame	16h30	16h45	17h

Le Maître d'armes des équipes engagées sera contacté jeudi 31 mars après 19h, et il lui sera proposé un horaire pour la compétition par équipes (soit avant la compétition individuelle soit après).

Dimanche 3 avril 2022

Catégorie	Appel	Scratch	Début
SENIOR Homme	9h00	9h15	9h30
SENIOR Dame	10h00	10h30	11h00
VETERAN Homme	14h00	14h15	14h30
VETERAN Dame	14h00	14h15	14h30

Les épreuves par équipes se dérouleront à l'issue des compétitions individuelles

Arbitres : Tout club qui engage 4 tireurs est tenu de mettre un arbitre qualifié à disposition du Directoire Technique dès le début de la compétition et 2 arbitres à partir de 9 tireurs.

Les arbitres seront rémunérés selon le tarif de la FFE.

Buvette : Une buvette sera présente tout au long de la compétition

Sécurité : Ne seront autorisées en bout de pistes que les housses « bord de piste ». Seuls les tireurs et capitaines d'équipe seront autorisés à pénétrer sur les pistes.

Récompenses : Les 3 premiers compétiteurs de chaque catégorie individuelle et les 3 premières équipes seront récompensés conformément au cahier des charges de du CRE de BFC